

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 4 août 2020

Etaient présents : Alain SAVOIE, Claude REMY, Isabelle MARECHAL, Olivier TASSAERT, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Angélique LONGUEPEE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie VAUTHIER.

Etaient représentés : Charlotte ESSIQUE donne pouvoir à François ESSIQUE.

Etait excusée : Laure LECOCQ.

Secrétaire de séance : Mélanie VAUTHIER.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 15.

1/ Désignation des trois titulaires et des trois suppléants pour les élections sénatoriales

Désignation des deux élus les plus âgés et des deux élus les plus jeunes pour contresigner le procès-verbal des représentants municipaux aux élections sénatoriales.

Lors de la désignation des titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales en séance du 10 juillet dernier, le Conseil a désigné ses représentants sur une même liste commune mais en distinguant séparément de manière paritaire les titulaires et les suppléants. Plusieurs autres conseils municipaux de la Somme ont fait de même par erreur et se sont vus signifier par la Préfecture de la Somme la nécessité de procéder à une nouvelle désignation sans faire de distinction entre les fonctions de titulaires ou de suppléants et en respectant la parité.

Pour mémoire, les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020 à Amiens.

Après discussion, le Conseil Municipal s'accorde pour ne présenter qu'une seule liste commune définie comme suit :

- *M. SAVOIE Alain*
- *Mme PETIT Colette*
- *M. DE OLIVEIRA Jean-Philippe*
- *Mme MARÉCHAL Isabelle*
- *M. RÉMY Claude*
- *Mme LONGUÉPÉE Angélique*

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour procéder à un vote à main levée et non à bulletin secret.

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, pour la liste présentée.

Le procès-verbal dûment rempli et signé est transmis à la Préfecture.

INFORMATIONS :

- Le Conseil Communautaire du Val de Somme, en sa séance du 17 juin 2020, a approuvé la révision des états de compensation du pacte fiscal et financier. Le Conseil municipal a pris acte de cette révision lors de sa séance du 26 juin 2020 consacrée au vote du budget primitif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00